

# Orientation 14 Protéger, économiser et améliorer la ressource en eau

## Orientation 14 Protéger, économiser et améliorer la ressource en eau

### Mesure de planification

«Réaliser des plans de gestion «zéro pesticide» sur les espaces publics dans le cadre d'une gestion environnementale »

### Mesure d'économie et de qualité de l'eau

«Inventorier et évaluer les installations de traitement des eaux usées et les mettre aux normes (domestiques, agriculture, pastoralisme, refuges, stations de ski...) »

### Contributions attendues des communes

«Envisagent la réduction progressive du recours aux produits phytosanitaires dans l'entretien des espaces communaux ;

Travaillent à la mise aux normes des installations de traitement des eaux usées et en assurent la performance ».

### Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

«Accompagne techniquement les communes et sensibilise l'ensemble des partenaires techniques concernés pour réduire l'emploi des produits chimiques dans l'entretien de leurs espaces publics et implique l'ensemble des acteurs concernés »

Favorise le transfert d'expériences en matière d'assainissement collectif innovant ;

Contribue à la recherche de financement pour la mise aux normes des stations de traitement des eaux usées ».

page 111

Référence ID de l'article : #1407

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-09-06 11:06